

## Sûreté de l'aviation civile – 11.2.3.8 – vérification de concordance entre passagers et bagages

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Sûreté de l'aviation civile

Code(s) NAF : —  
Code(s) NSF : —  
Code(s) ROME : —  
Formacode : —

Date de création de la certification : **04/03/2010**

Mots clés : **Concordance Bagage passagers**, **Contributeurs**, **Contrôle de sûreté**, **Sûreté aéroportuaire**

### Identification

Identifiant : **960**  
Version du : **26/06/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation – Domaine 11 de l'annexe
- Code de l'aviation civile – articles R.213-4 et suivants
- Arrêté du 11 septembre 2013 relatif à la sûreté de l'aviation civile

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Acquérir les compétences pour mettre en œuvre la vérification de concordance entre passagers et bagages

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

- a) connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- e) connaissance des procédures d'intervention d'urgence;

### Public visé par la certification

Salariés

- f) connaissance des exigences et des techniques en matière de vérification de concordance entre passagers et bagages;
- g) connaissance des exigences de protection pour le matériel des transporteurs aériens utilisés pour le traitement des passagers et des bagages.

## Modalités générales

formation théorique et pratique

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Vérification des antécédents

### Compétences évaluées

Ensemble des compétences entrant dans le champ de cette formation

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

qualification européenne

## Centre(s) de passage/certification

- Avec des instructeurs qualifiés

La validité est Temporaire

5 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation conforme à l'article 11-2-1-5 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 susmentionné

## Plus d'informations

### Statistiques

Statistiques établies par la DGAC et les organisations professionnelles

### Autres sources d'information

—